

DÉPARTEMENT

HERAULT

# EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents  
> h Comité En exercice  
Syndical 1 Présents

37 37 19

Séance du 11 octobre 2010

**Date de la convocation**

23 09 10

**Date d'affichage**

23 09 10

**Objet de la Délibération**

2010-10-05

Reconduction de la  
Convention d'une  
Ligne de Trésorerie

L'an deux mille dix

Et le onze octobre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

F.BARSSE (Bédarieux), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian) JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

**SOUS-PREFECTURE**  
REÇU LE  
26 OCT. 2010  
SERVICE COURRIER

Acte 18/10/10 Maire  
après 18/10/10 Préfecture  
18/10/10 Préfecture

**Objet : Reconduction de la convention d'une ligne de trésorerie**

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des contributions statutaires et des subventions concernant les actions qui sont en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie avait été ouverte par délibération du 24 septembre 2009 autorisant la signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée de 1 an, allant du 2 novembre 2009 au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Il y a donc lieu de délibérer pour reconduire cette convention et la renégocier.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de :

- l'autoriser à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie, qui sera maintenue à un maximum de 600.000 Euros,
- de lui donner mandat pour l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention de ces crédits de trésorerie,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte de reconduire la convention d'une ligne de trésorerie et autorise le Président à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie, qui sera maintenue à un maximum de 600.000 Euros, de lui donner mandat pour l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention de ces crédits de trésorerie, et l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 11 octobre 2010.

Le Président  
**Francis BOUTES**



**SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE**

**26 OCT. 2010**

**SERVICE COURRIER**